



Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le 11 mars à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : M TEILLET, M BOURDIN, M d'HEROUVILLE, (Beuvron Amont), M DUPONT, Mme DE BODINAT, M TERRIER (Beuvron Centre Amont), M DESROCHES, M TOUCHET, MME HESSE (Beuvron Centre Aval), M JOHANNET, M AMIOT, M GRANGER (Beuvron aval), M MOREAU (Bièvre), M SARRADIN, M LEFORT, M SOULAIGRE (Bas Cosson), M PRINCE, M MAURICE, Mme SORIN (Centre Cosson), M GOUJON, M BOUQUIN, M GAUDE (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : M SAVALE (Beuvron Centre Amont), M DE VIBRAYE (Beuvron centre aval), M PASQUET (Beuvron aval), M CHICOINEAU (Bièvre) , M MARY (Bas Cosson) M DETIENNE (Centre Cosson), M GILBERT et Mme GABORIT (Bassin Cosson).

Assistaient à la réunion : Mme BUZON, M LANDRY (Beuvron Amont), M BARBILLON (Beuvron Centre Aval) et M CLOUET (Centre Cosson).

Date de la convocation le 26 février 2015

Ordre du jour :

- **Orientations budgétaires**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président rappelle la réunion du 19 février 2015 et aborde l'ordre du jour de la séance.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

EVOLUTION ET PERSPECTIVES DU SYNDICAT AVEC LE PROCHAIN CONTRAT TERRITORIAL

Monsieur le Président présente les différentes possibilités d'évolution du syndicat :

- 1- Financière par un autre mode de calcul de la participation fixe (principe du syndicat de la cisse) : basée sur 4/10 population- 2/10 surface du bassin versant – 3/10 linéaire Beuvron-Cosson et 1/10 linéaire affluents.
- 2- Le montant des participations des syndicats avec le prochain contrat territorial

Cf. diaporama ci-joint

POUR L'ANNEE 2015 :

Monsieur le Président rappelle les décisions du 16 octobre 2014

a) Le planning de travaux défini comme suit :

Jours de travail répartis de la façon suivante entre les syndicats :

➤ Syndicat du Beuvron Amont	30 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Amont	33 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Aval	31 jours
➤ Syndicat du Beuvron Aval	8 jours
➤ Syndicat de la Bièvre	10 jours
➤ Syndicat Bas cosson	8 jours
➤ Syndicat Centre cosson	17 jours
➤ du Bassin du Cosson du Loiret	79 jours

Soit un total de 216 jours

Prévoir également pour chaque syndicat : **1 jour SEBB – 1 jour Jussie et 10 jours pour les interventions ponctuelles.**

b) Les tarifs votés :

▪ Participation fixe annuelle par syndicat adhérent :	4 800 €
▪ Coût d'une journée de travail par équipe :	526 €
▪ Coût d'une journée équipe prestation non subventionnée :	728 €
▪ Coût d'une journée équipe jussie :	526 €
▪ Coût d'une journée du technicien de rivière:	315 €

LES AIDES DES PARTENAIRES REGION ET AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Président informe que les aides seront transitoires entre deux contrats territoriaux. Le programme d'actions du futur contrat est en phase de validation.

Lors de cette année de transition, les financements des postes de technicien et d'animatrice sont assurés. Les postes des agents, assimilés aux travaux, en revanche, ne sont pas financés par l'Agence de l'Eau. Le Conseil Général de Loir-et-Cher participe exceptionnellement au programme d'éradication de la Grenouille taureau.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Porteront sur le solde des études : CONTINUITE ECOLOGIQUE : 17 920 €

BILAN – CONTRAT DE BASSIN : 28 696 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SONT DECRITES PAR POSTE

l'équipe technique :

- Renouvellement du matériel (tronçonneuses, treuil ...)
- Vêtements de travail et de sécurité
- Formation CACES

Animation :

- Mise en place des journées de formation certiphyto
- Communication : établissement du journal, manifestation, expositions ...
- Renouvellement du matériel informatique

Technicien de rivières

- Renouvellement du matériel informatique
- Vêtements de travail et de sécurité
- Formation CACES
- Travaux bureau (peinture et sol)

Secrétariat

- Renouvellement du matériel informatique

LE PERSONNEL DU SYNDICAT

1 animatrice : à temps partiel sur autorisation à 80 % - stagiaire jusqu'au 16/06/2015
1 technicien de rivière : à temps complet - CDI
1 chef d'équipe : à temps complet- CDI
1 chef d'équipe suppléant : à temps complet - CDI
2 agents d'entretien des rivières : à temps complet - CDI

PERSONNEL MIS A DISPOSITION

Secrétaire 11/35^{ème} avec la commune de Bauzy
Agent d'entretien (ménage) 2/35^{ème} avec la commune de Bracieux

Décisions concernant le personnel :

- L'animatrice sera titularisée à compter du 17 juin 2015.
- Renouvellement de la mise à disposition avec la commune de Bauzy pour le secrétariat- expiration fin d'année 2015 – Démarches en septembre
- Pour les agents en poste : mise en place de la protection sociale, avis favorable pour 10 € par agent sous condition d'adhérer à une mutuelle labellisée, démarche à suivre demande auprès du comité technique du centre de gestion.
- La décision d'adhérer au CNAS est reportée.
- Pour les agents en CDI, une réflexion sur un plan de carrière devra être menée dès que le prochain territorial sera validé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les orientations budgétaires 2015.

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURE DU PROCHAIN CONTRAT TERRITORIAL 2016-2021

Monsieur le Président informe que chaque syndicat doit recevoir son projet du contrat territorial et qu'il doit faire délibérer son syndicat sur le programme d'actions qui le concernent. Un modèle de délibération sera transmis à chaque syndicat.

FUSION DES SYNDICATS

Monsieur TEILLET, Président du Beuvron Amont relance le débat sur la fusion des syndicats. A la suite des échanges de plusieurs membres, Monsieur le Président propose de solliciter l'avis de chaque syndicat adhérent à ce sujet.
Monsieur le Président informe qu'un rendez-vous a été pris à ce sujet avec les services de la préfecture et de la DDT le jeudi 19 mars prochain.

Fin de la séance 19h00